

## Conseil d'Administration 6 février 2023

Avant de débiter le conseil d'administration, Monsieur Le Fraillec présente Madame Loedt, Professeur des écoles qui souhaite préparer le concours de personnel de direction et qui avait demandé au chef d'établissement si elle pouvait assister à un CA. Monsieur Le Fraillec l'a donc invitée et demande aux membres du CA si quelqu'un s'oppose à sa présence. Il précise que Madame Loedt est présente en tant qu'observatrice et ne participera pas aux débats. Les membres du CA acceptent la présence de Madame Loedt.

**Le Quorum (13) étant atteint : 17 Membres, M. LE FRAILLEC ouvre la séance à 17h32**

**M. LE FRAILLEC désigne le secrétaire de séance :** Madame Soulié, représentante parents d'élève

### ➤ Aspects administratifs et juridiques :

#### 1. Approbation du PV CA du 28 novembre 2022.

Le président du conseil s'assure que tout le monde a bien reçu le PV du dernier CA. Les membres n'ont aucune remarque à formuler quant au PV du précédent CA.

17h34 : Arrivée des 2 représentants d'élèves

Le PV est soumis au vote.

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### ➤ Aspect pédagogique :

#### 1. Répartition et utilisation des moyens pour la rentrée 2023

Le chef d'établissement détaille le document envoyé aux membres du CA.

17h37 : arrivée de Madame Navarro, représentante du conseil départemental

Il présente le prévisionnel des effectifs pour la rentrée prochaine et explique la différence entre la prévision du chef d'établissement et celle de la Dsden avec la prise en compte du taux apparent basé sur plusieurs années. Les effectifs en 6<sup>ème</sup> sont déjà proches de ceux retenus par la Dsden puisque les écoles ont fait remonter un effectif de 118 élèves début janvier. Le chef d'établissement reste vigilant néanmoins quant à ce niveau.

17h41 : Arrivée de Madame Labergerie, personne qualifiée

Il présente la dotation horaire globale (DHG) : 480 heures avec 447.5 HP (heures postes) et 32.5 HSA (heures supplémentaires années). Rappel DHG 2022 : 452 heures (421 HP et 31 HSA). Le ratio HP/HSA est de 13.77 contre 13.58 l'an passé. Il rappelle l'importance de respecter cette répartition. Concernant la dotation « Devoirs faits », elle n'a pas encore été communiquée pour l'année civile.

Remarque d'un personnel enseignant concernant la dotation supplémentaire puisque cela devient obligatoire en 6<sup>ème</sup>. Le chef d'établissement indique que la demande prévisionnelle a été effectuée avant l'annonce gouvernementale et que cela doit être pour cette raison que nous n'avons toujours pas l'enveloppe.

Le chef d'établissement présente le calcul de la dotation :

416h dotation enseignements obligatoires (26h x 16 divisions)

48h de marge globalisée (3h x 16 divisions)

12h de dotation statutaire (3x3h UNSS, 2x1h SVT, 1h Sciences Physiques)

4h de dotation complémentaire (attribuées en fonction de l'environnement de l'établissement, milieu rural)

Le chef d'établissement propose la structure pour l'an prochain : 16 divisions soit **4 divisions par niveau** et la soumet au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le chef d'établissement présente l'emploi de la DHG avec pour débiter les enseignements obligatoires. Il revient sur la demande institutionnelle d'enlever une heure de technologie en 6<sup>ème</sup> et la reporter en français et mathématiques pour faire de la consolidation ou de l'approfondissement. L'établissement faisant de l'EIST (enseignement intégré de science et technologie), il s'agit donc de retirer une heure de sciences pour ajouter 0.5h en français et 0.5h en mathématiques et maintenir ainsi les 26h de cours en 6<sup>ème</sup>. Il propose donc de maintenir 3h en SVT pour l'EIS. Il indique également que l'espagnol sera la seule langue vivante 2 l'an prochain.

Le chef d'établissement présente la ventilation des 52h de marge globalisée de l'établissement. Il détaille l'utilisation et explique les heures de dédoublement et de remédiation.

Une représentante des enseignants indique que 0.5HSA avait été évoquée en conseil pédagogique pour l'accompagnement des non-nageurs en 6<sup>ème</sup> et qu'elle n'apparaît plus. Le chef d'établissement indique qu'il avait oublié 1h pour le projet « en route » pour le 4<sup>ème</sup> PP de 3<sup>ème</sup> et qu'il a dû prendre cette 0.5HSA ainsi que supprimer les 0.5HSA prévues pour un atelier.

Le chef d'établissement soumet donc au vote la langue vivante 2 enseignée, la répartition des horaires sciences en 6<sup>ème</sup> et la ventilation de la marge globalisée (= marge d'autonomie du collège).

**POUR : 18**

**CONTRE : 3**

**ABSTENTION : 0**

Une représentante des enseignants précise que les votes « contre » sont pour montrer leur désaccord avec la suppression de l'heure de technologie et non pas « contre » le travail de répartition.

Le chef d'établissement présente pour information la traduction de l'utilisation de la marge globalisée en ressource humaine.

Une demande de création de poste en histoire/géographie sera effectuée pour l'année prochaine car si la structure reste identique dans les prochaines années, le poste peut être pérenne.

## **2. Présentation d'un nouvel atelier Rugby**

Le chef d'établissement présente le nouvel atelier rugby mis en place pour promouvoir ce sport et le développer notamment chez les filles. Environ une trentaine d'élèves (dont 5 filles) s'est positionnée sur ce nouvel atelier encadré par Monsieur Mohamed et des intervenants du Rugby club l'Alaric. Les élèves qui se sont inscrits n'étaient engagés dans aucune autre activité sportive.

### **➤ Affaires financières :**

#### **1. Convention RC Alaric**

Le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention avec l'association du RC Alaric dans le cadre de l'atelier Rugby.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Une question est posée quant à l'utilisation du matériel sportif. Le chef d'établissement indique que l'association vient avec son propre matériel.

#### **2. Convention Projet « calcul mental »**

Le chef d'établissement présente la convention qui lie le collège de Rieux et le collège de Coursan. Il s'agit de la convention qui concerne un projet intitulé « calcul mental rapide et réfléchi ». La participation pour le collège est gratuite. Seuls les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement, frais déjà budgétisés. Présentation du projet par la professeure présente.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur la convention avec le collège de Coursan.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le chef d'établissement présente les conventions de prêt d'exposition « femmes en mathématiques » et « la tête et les mains ».

Deux expositions prêtées par la faculté des sciences de Montpellier du 1<sup>er</sup> au 21 avril 2023. Présentation du projet par la professeure présente.

Madame la gestionnaire remercie le conseil départemental qui prêtera un véhicule pour aller récupérer les expositions à Montpellier.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur les conventions pour les deux expositions.

**POUR : 21**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

➤ **Questions diverses :**

Une question a été adressée au chef d'établissement.

**Les représentants des enseignants souhaiteraient aborder la question de l'absence pérenne d'un(e) assistant(e) social(e).**

Le chef d'établissement est conscient des difficultés que cela entraîne depuis le début de l'année. Deux postes libérés au 31/08/2022 n'ont toujours pas trouvé de candidature. Depuis le début d'année, pour pallier à ce manque, les différentes missions sont réparties entre l'infirmière scolaire, le CPE, l'adjointe gestionnaire et le chef d'établissement dans le cadre du suivi des élèves et de l'accompagnement des familles les plus fragiles. Le chef d'établissement remercie ces 3 personnes pour le travail effectué.

Il rajoute que la conseillère technique du Dasen pour le service santé social avait transmis en début d'année aux établissements sans assistant(e) social(e) une procédure à suivre pour les cas les plus urgents avec un(e) assistant(e) social(e) référent(e).

Il indique également que la conseillère technique est consciente de la situation et qu'elle est présente pour nous aiguiller dans les situations plus complexes.

Le chef d'établissement indique que la situation est certes problématique mais qu'il est de notre devoir d'assurer un minimum ces missions pour accompagner les élèves les plus fragiles, en attendant que le poste soit pourvu.

Une motion a été déposée par les représentants enseignants et vie scolaire. La lecture est faite par un des représentants d'enseignant. Elle concerne la suppression de l'heure de technologie en 6<sup>ème</sup> et sur les heures de soutien en 6<sup>ème</sup> par les professeurs des écoles.

Les parents d'élèves, les représentants du conseil départemental et les personnes qualifiées souhaitent être associés à cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h28

**La secrétaire de séance**  
**Carole Soulié**



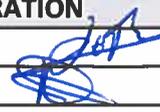
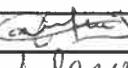
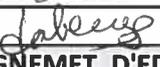
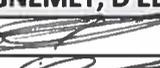
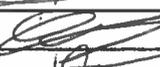
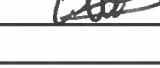
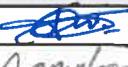
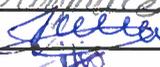
**Le Président**  
**Loïc Le Fraillec**



## LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 06/02/2023

sous la présidence de : M. Loïc LE FRAILLEC, Principal

| Fonction                                                             | Nom Prénom             | Titul. Supplé | Présent                                                                              | Absent | Excusés |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| <b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>                             |                        |               |                                                                                      |        |         |
| Principal                                                            | M. LE FRAILLEC         |               |    |        |         |
| Gestionnaire                                                         | Mme CIRES              |               |    |        |         |
| CPE                                                                  | M. RIGAUD Hervé        |               |                                                                                      |        | X       |
| Représentant CD                                                      | M. GINIÉS              |               |    |        |         |
| Représentant CD                                                      | Mme NAVARRO            |               |    |        |         |
| Représentant Commune                                                 | M. YAGUES              |               |                                                                                      |        | X       |
| Personne qualifiée                                                   | M. CAUQUIL Jean        |               |    |        |         |
| Personne qualifiée                                                   | Mme LABERGERIE Josette |               |    |        |         |
| <b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b> |                        |               |                                                                                      |        |         |
| Enseignant                                                           | M. CORBELLINI          | T             |    |        |         |
| Enseignant                                                           | Mme CAVARROC           | T             |    |        |         |
| Enseignant                                                           | M. HYVER               | T             |   |        |         |
| Enseignant                                                           | Mme MOLINA             | T             |  |        |         |
| AED                                                                  | M. CUYPERS             | T             |  |        |         |
| Enseignant                                                           | Mme COLLAS             | T             |  |        |         |
| Enseignant                                                           | M. CLAY                | S             |                                                                                      |        |         |
| Enseignant                                                           | Mme THOMAS LASNEL      | S             |                                                                                      |        |         |
| Enseignant                                                           | M. GIEULES             | S             |                                                                                      |        |         |
| Enseignant                                                           | Mme LACHAUD            | S             |                                                                                      |        |         |
| Enseignant                                                           | M. TREIL               | S             |                                                                                      |        |         |
| AED                                                                  | Mme LOZANO             | S             |                                                                                      |        |         |
| <b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>                       |                        |               |                                                                                      |        |         |
| ATEC                                                                 | Mme PARISI             | T             |                                                                                      |        | X       |
| ATEC                                                                 | M. TIBALD              | T             |  |        |         |
| <b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>                            |                        |               |                                                                                      |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme SOULIE             | T             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme GARCIA             | T             | Remplacé par M. MARTINEZ X remplacé par M. BEDEL                                     |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme JOURNET            | T             | Remplacé par M. TICHE X                                                              |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme LACOMBE            | T             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme MANI               | T             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | M. HOUSSIN             | T             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | M. TICHE               | S             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme ESPITALIE          | S             |                                                                                      |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme MARTINEZ           | S             |  |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme BEZES              | S             |                                                                                      |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme ALAUZE             | S             |                                                                                      |        |         |
| Parent d'élève                                                       | Mme PAICHELER          | S             |                                                                                      |        |         |
| <b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>                                      |                        |               |                                                                                      |        |         |
| élève                                                                | M. BOUGIARD            | T             |  |        |         |
| élève                                                                | M. BEDEL               | T             |  |        |         |
| élève                                                                | Mme RECHE              | S             |                                                                                      |        |         |
| élève                                                                | Mme RACAUD             | S             |                                                                                      |        |         |

**Objet : Aménagements en classe de 6<sup>e</sup> pour la rentrée de septembre 2023**

A l'heure du wi-fi, du bluetooth, des smartphones et d'un monde où savoir se servir d'un ordinateur est indispensable, est-il vraiment judicieux de supprimer une heure de technologie. Quel message veut-on nous envoyer ? :

- Certains enseignements seraient moins importants que d'autres ? A-t-on le droit de supprimer une heure de technologie en 6<sup>e</sup> pour assurer du soutien jugé « plus utile » en français et en maths ?

- Que vont devenir les professeurs de technologie dont le poste sera supprimé ou fragmenté ? Va-t-on leur demander d'enseigner une autre matière au détriment de leur formation initiale ? A terme, peut-être voudrait-on étendre ce processus à l'ensemble des enseignants ?

- On reproche souvent au collège de prodiguer un enseignement trop théorique. Pourquoi alors supprimer une heure de cours dans une des matières les plus ancrées dans la vie quotidienne de nos élèves ?

Ainsi quelques jours après ces annonces affaiblissant l'enseignement de la technologie, le ministre présentait sa stratégie pour le numérique pour la période 2023-2027. Dans le document définissant celle-ci, le ministre explique que « *Le numérique devient essentiel dans tous les aspects de notre vie* » et affirme quelques lignes plus loin que « *nous renforcerons tout au long de la scolarité l'éducation à la citoyenneté numérique* ». La question qui se pose est la suivante : Comment renforcer si on supprime les moyens déjà existants ? Une fois de plus, on nage dans un bricolage farfelu, plein d'improvisation et au détriment de la réalité du terrain. Mais la solution risque d'être simple : ce seront les autres enseignements qui devront mettre en place cette stratégie numérique, bien entendu sans moyens supplémentaires et sans allègement de programme.

Que penser également de cette idée de faire venir des professeurs des écoles pour faire du soutien ou du renforcement en maths et en français ? Pourquoi ne pas donner des moyens supplémentaires aux écoles primaires à la place ? Prévenir vaut toujours mieux que guérir. Et pourquoi considérer que les professeurs de maths et de français de collège ne seraient pas compétents pour assurer ce soutien ?

Le 22 décembre 2022, le ministre de l'Éducation nationale publiait une tribune dans le journal Le Monde. Il parlait de « défiance », de « scepticisme » à l'encontre de l'Éducation nationale. Pourquoi alors prendre des décisions qui ne peuvent que renforcer ces sentiments et déstabiliser des personnels qui n'en ont pas besoin ?

Les représentants de l'équipe enseignante et de la vie scolaire